

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le lundi 8 décembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans les locaux du CIAS à Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU, sans condition de quorum.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOUILLOT Lise; GEORGELIN Dominique; GOASDOUE Gérard; GUILLOU Claudine; LE FOLL Marie-Françoise;

Administrateurs absents excusés :

BOSCHER Marina ; COCGUEN Marie-Jo; ECHEVEST Yannick; GENETAY Stéphanie; INDERBITZIN Laure-Line; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE GOFF Yannick ; LE MEAUX Vincent; LEVEDER Adeline ; RASLE-ROCHE Morgan ; VAUTHIER Ophélie ; CROISSANT Guy ; LE BLOAS Mireille ; NAUDIN Christian ; VILLECROZE Philippe ;

Administrateurs absents :

OLLIVRO HERVE ; LE SAULNIER Brigitte.

Administrateur absent ayant donné pouvoir :

En exercice : 24
Présents : 5
Absents : 19
Représenté : 0

Date d'envoi des convocations : 5 décembre 2025

M. Dominique GEORGELIN, administrateur, a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2025-12-37

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

BUDGET EHPAD - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – DOB ROB 2026

VU le procès-Verbal de carence du Conseil d'administration du 4 décembre,

L'article L.2312-1 et L 5211-36 du CGCT du CGCT modifié par la loi « NOTRe » impose un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), porté à la connaissance de l'Instance Délibérative dans les deux mois précédent le vote du budget.

Le DOB permet d'éclairer sur les équilibres budgétaires de l'établissement public préalablement au vote du budget.

Il doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice. Il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au contrôle de la légalité.

Ce débat vise à préparer le budget pour l'année 2026 sur les bases du contexte économique, institutionnel et de la situation financière de l'EHPAD.

Après 3 années déficitaires, en 2025 le budget devrait être excédentaire de **70 000 €**.

L'EHPAD de Pontrieux a été bénéficiaire d'un Crédit Non Renouvelable - CNR- d'un montant de 50 000€, cet aide est versée par l'ARS pour soutenir les EHPAD en difficulté financière.

Cet excédent est également lié à une baisse des charges de personnel, principalement due à l'optimisation des emplois du temps des agents pour limiter le recours à l'intérim. Il tient également au changement de statut de certains agents (mi-temps thérapeutique, départs à la retraite), dont le remplacement a généré un coût salarial moins élevé.

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé avec l'ARS et le Conseil Départemental autorise à présenter un budget déficitaire. Sur la durée de ce contrat, les comptes de l'EHPAD devront être équilibrés.

En ce qui concerne les investissements, l'analyse des derniers EPRD (2025) confirme un taux très élevé de vétusté du matériel (79.62 %).

Les appareils subissent régulièrement des pannes générant des surcoûts sur les contrats de maintenance (frais d'interventions, de pièces détachées ...) et impactent les conditions de travail en lingerie.

Au vu de l'excédent budgétaire, en 2026, il sera proposé de poursuivre le remplacement de matériels défectueux et/ou obsolètes ainsi que d'acheter du matériel de rénovation (peintures).

En fonction de l'aboutissement du projet de création du GCSMS il pourrait y avoir des incidences sur la structuration budgétaire.

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

➤ **PREND ACTE** qu'un débat sur les orientations budgétaires a bien eu lieu.

Pour extrait certifié conforme,
La Vice-Présidente

